

62

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme LARUE

50134

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif « Collèges en action », les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien financier via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>) .

Ce rapport détaille six projets présentés lors du groupe de travail éducation jeunesse du 14 octobre 2024. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Agence	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
SAINT-JOSEPH	CANCALE	privé	ST MALO	Semaine du Goût	1 397,00 €	1 300,00 €
JACQUES BREL	NOYAL SUR VILAINE	public	RENNES	Design collaboratif : repenser les espaces de notre collège	2 000,00 €	2 000,00 €
L'HERMINE	PLELAN LE GRAND	privé	BROCELIANDE	Classe "ON AIR" Web radio	955,32 €	920,57 €
LA PROVIDENCE	MONTAUBAN DE BRETAGNE	privé	BROCELIANDE	L'arbre et l'envol	779,75 €	779,75 €
MATHURIN MÉHEUT	MELESSE	public	RENNES	Mathurin Méheut et la mer	3 132,00 €	3 000,00 €
BEAUMONT	REDON	public	REDON VALLONS	Une fresque pour mon collège	1 239,00 €	1 239,00 €
sous-total au titre des dépenses de fonctionnement :					8 517,02 €	
sous-total au titre des dépenses d'investissement :					722,30 €	
					9 239,32 €	

Projets relevant de dépenses de fonctionnement

Projets relevant de dépenses de fonctionnement et d'investissement

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 8 517,02 euros, dont le détail figure en annexe 2 ;
- d'attribuer une subvention d'investissement au collège L'Hermine de Plélan-le-Grand pour un montant de 722,30 euros, dont le détail figure en annexe 3.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242860

Pour extrait conforme